

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 octobre 2021

Etaient présents: Marc PERRIN, maire, Anne-Sophie AUROUSSEAU, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Thérèse PERRARD, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU.

Excusé: Jean-Georges MONERAU

Marc PERRIN présente le compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

I / FINANCES - décisions modificatives sur budget 2021 (commune et assainissement) **- admission en non-valeur**

A la demande de M. Brousse, nouveau comptable du trésor à Château-Chinon, il convient de procéder aux ajustements suivants :

- Transfert de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour inscrire le coût de la plaque vibrante (achat non prévu au budget primitif)
 - Inscription sur le budget 2021 d'une somme de 0,10 € au titre d'un reliquat d'un titre émis en 2016 pour la vente d'un terrain communal
 - Régulariser les écritures comptables de la vente d'une petite parcelle à Mme Elodie Noacco (acte administratif de vente signé en 2016)
 - Il convient d'inscrire en non-valeur la somme de 1 213 € due par l'Association Altaïre pour des loyers impayés (l'association n'a plus d'existence suite au décès du président)
 - Amortissement des travaux de la station d'épuration sur 50 ans à compter de 2016
 - Les retenues de garanties faites par le SIAEPA pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration n'ont pas été restituées aux entreprises dans le délai de 4 ans. Elles sont acquises à la commune (budget assainissement).
- Le conseil donne son accord pour ces modifications.

II / LOCATION ANCIENNE GENDARMERIE

Le conseil décide d'accepter la demande de M. Kocakaya pour la location du logement libéré par Mme Miet. Le montant du loyer est inchangé (260 €). L'évier de la cuisine trop vétuste sera remplacé.

Le plus grand logement est toujours proposé à la location, la cabine de douche devra être remplacée par un bac avec vitre de protection.

III / VOIRIE

Point sur les travaux :

L'acquisition de la plaque vibrante facilitera les travaux exécutés par l'employé communal et permettra des réparations de voirie plus fréquentes.

La commune a disposé en 2021 d'un budget de 28 647,01 € reliquat 2020 et droit de tirage 2021), budget issu du Pacte Financier et Fiscal signé avec la Communauté de Communes.

Coût des travaux réalisés :

Route de Buchot 16 700 €, point à temps automatique 10 500 €, grave dense 331 €.

La commune doit communiquer à la communauté de communes les projets de voirie pour 2022. Le conseil propose la réfection de la route qui va de la bouche d'incendie à Vaumery jusqu' à la route de Bussy sur environ 400 mètres.

Marc PERRIN propose au conseil de faire un état des lieux de la voirie afin d'établir un plan de réfection prioritaire pour les années à venir.

Avenant à la convention d'entretien des abords de voirie :

Marc PERRIN rappelle qu'une convention a été signée avec la communauté de communes pour 2017/2020 afin de réaliser des travaux en régie sous forme de prestation de service pour le compte de la communauté de communes. A ce titre la commune bénéficiait d'une indemnité de 300 € au kilomètre. Il est proposé aux communes de prolonger cette convention par avenant en 2021. Le conseil autorise le maire à signer cet avenant.

IV / TRAVAUX EN COURS

Adressage : Avant de valider définitivement le dossier d'adressage, il convient de transmettre à la Poste un fichier reprenant chaque habitation et le nom de son occupant. Des devis seront sollicités pour l'achat des plaques de rues et de numérotation des maisons.

Portail et portillon de l'école : à la demande des conseillers de nouveaux devis sont sollicités pour du matériel en aluminium.

Radars pédagogiques : Le conseil donne son accord (une voix contre) pour le devis proposé par la société Girod (9 553,39 € TTC), opération subventionné à 40 % par l'Etat et demande de 40 % supplémentaire en cours d'instruction par le Conseil Départemental. La commune a l'appui d'un technicien DDT et d'un technicien Girod pour étudier la mise en place des radars.

V / DEMANDES ECLAIRAGE PUBLIC

Plusieurs habitants ont demandé qu'un éclairage public soit installé à proximité de leurs maisons, cela représente une charge financière importante pour la commune. Néanmoins, Marc PERRIN propose aux conseillers d'identifier les éventuels « points noirs » sur la commune afin de programmer, si nécessaire, la mise en place de nouveaux poteaux sur les années à venir.

VI / DELIBERATION TARIF CANTINE

Le traiteur qui fournit les repas des cantines scolaires de Montigny en Morvan et Blismes a réajusté ses tarifs qui sont stables depuis 2017 soit : 3,75 € pour 2021/2022 et 3,95 € pour 2022/2023. Le conseil donne son accord pour ces nouveaux tarifs.

Marc PERRIN informe le conseil que l'Etat propose une opération ticket de cantine à 1€. L'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 €. Une aide financière est accordée aux communes qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'1€, le montant de l'aide de l'Etat est porté à 3€ par repas servi et facturé à 1€ aux familles en tenant compte du quotient familial. Le conseil donne son accord pour que les 2 maires du regroupement pédagogique participent à ce dispositif.

DIVERS

- En raison de la situation sanitaire incertaine, il n'y aura pas de repas des aînés pour Noël, les personnes âgées d'au moins 70 ans recevront un colis de Noël.
- Le conseil donne son accord pour inscrire au budget fonctionnement assainissement 25h /an au titre de l'entretien et du contrôle de la station d'épuration gérés par l'employé communal.
- Pour information : un devis de 4 655 € a été établi par l'entreprise Balland pour refaire la chape de l'église
- Il est nécessaire de gagner le conduit de cheminée d'un logement de la gendarmerie. Un devis de 1 440,85 € a été fourni, un second devis sera demandé et le conseil donne par avance son accord pour accepter le moins disant.
- L'employé communal a procédé au nettoyage de la statue de la Vierge, du monument aux morts et de la tombe des soldats.
- Vu la hausse actuelle du coût de l'énergie, le conseil donne son accord (une abstention) pour modifier les horaires de l'éclairage public soit : allumage matin 6h00 extinction 22h00.
- Le Conseil Départemental propose aux communes les services d'un conseiller numérique pour un accompagnement informatique. Le conseil municipal décide de participer à ce programme. Les séances auront lieu à la salle communale. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie, au plus tard le 15 novembre prochain (le nombre de places est limité par groupes)
- La bibliothèque municipale est désormais ouverte les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10h30 à 11h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

